

Parc naturel régional du Vercors

ECOGARDE

RAPPORT D'ACTIVITE

Etienne Bessaguet

Secteur

Coulmes Royans

Isère

2024



SOMMAIRE

1. RAPPEL.....	3
1.1. Les écogardes, une équipe de terrain au service du territoire.....	3
1.2. Les écogardes et le soutien aux manifestations.....	5
1.3. Les écogardes et la gestion des sentiers.....	5
1.4. Le secteur Coulmes-Royans Isère et ses communes.....	6
1.5. Particularités du poste secteur Coulmes Royans Isère.....	7
2. SYNTHÈSE.....	8
3. MISE EN AVANT DE PROJETS.....	12
3.1. Sentier du pas des Voûtes.....	12
3.2. Secteur du pas du Ranc.....	13
3.3. Chemin « Au fil de la Bourne ».....	13
3.4. Mise en place de mobiliers d'accueil et d'informations aux portes d'entrées des sites naturels.....	14
4. BILAN PAR COMMUNES.....	20
4.1. Commune de Saint-Gervais.....	20
4.2. Commune de Cognin-les-Gorges.....	20
4.3. Commune de Mallevall-en-Vercors.....	20
4.4. Commune de Rencurel.....	20
4.5. Commune de Presles.....	20
4.6. Commune de Pont-en-Royans.....	21
4.7. Commune de Châtelus.....	21
4.8. Commune de Choranche.....	21
5. CONCLUSION.....	23
5.1. Temps de travail par grandes missions.....	23
6. ANNEXE : COMPTAGE TÉTRAS LYRE.....	24

1. RAPPEL

1.1. Les écocardes, une équipe de terrain au service du territoire

Les écocardes du Parc sont des interlocuteurs de proximité. Les écocardes vous apportent des réponses ou en réfèrent aux services compétents.

LES MISSIONS PRINCIPALES

- Gère principalement le suivi et l'entretien du balisage peinture et de la signalétique directionnelle (panneaux) des sentiers.
- Accueille, informe, sensibilise randonneurs et visiteurs.
- Surveille les sites naturels et veille à leur préservation.
- Sensibilise les visiteurs du Vercors à la richesse et la fragilité des patrimoines à découvrir ainsi que aux enjeux patrimoniaux et socioéconomiques du territoire.
- Assure un suivi scientifique et technique des milieux.
- Est un interlocuteur de terrain privilégié des collectivités du territoire.

TRAVAUX D'ENTRETIEN ET AMÉNAGEMENT

Assure l'aménagement et la maintenance des installations et équipements liés au mobilier d'accueil, d'information, de signalétique (signalétique directionnelle et balisage).

A noter que l'entretien des chemins reste à la charge des collectivités concernées.

Participer à la veille des refuges et abris (propreté, sécurité...).

LES MISSIONS AUTRES :

- Participe aux patrouilles communes (surveillance et informations), à des chantiers avec les autres éco gardes du Parc et/ou la garderie de la Réserve naturelle des Hauts-Plateaux du Vercors.
- Participe au suivi et à l'appui technique de certaines manifestations sportives, culturelles, patrimoniales, à la demande des communes du territoire.
- Prise en charge de stagiaires et aide à l'encadrement des chantiers de bénévoles ou de jeunes...

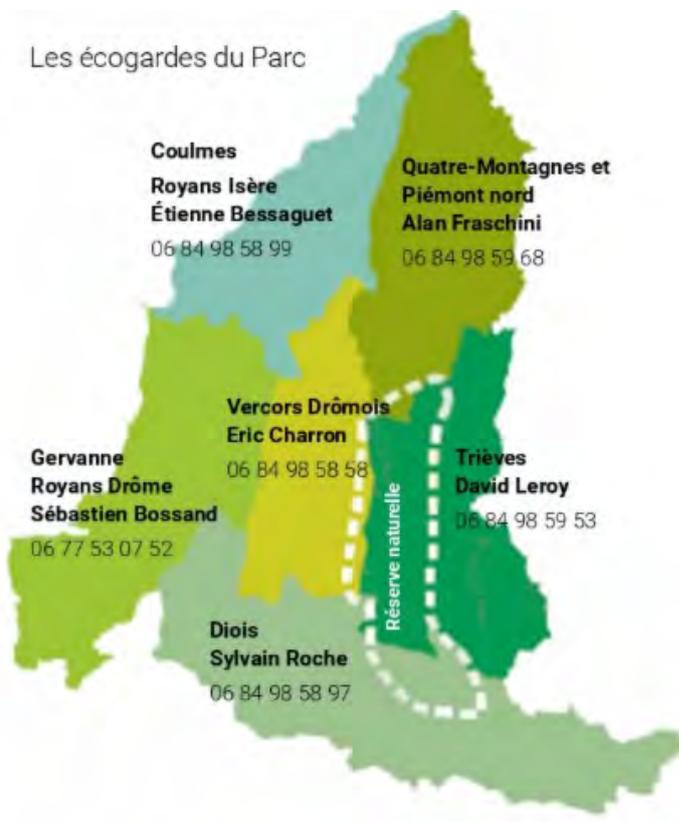
Les écocardes définissent leurs priorités d'interventions en fonction des retours des offices de tourisme, des randonneurs, du monde associatif, plateforme Suricate, etc...

Leurs tournées effectuées en début de saison permettent également de repérer les itinéraires dégradés (la veille travaux des sentiers).

Un planning d'intervention permet de couvrir l'ensemble du réseau tous les trois ou quatre ans selon l'étendu des secteurs et la densité du réseau de sentiers (reprise du balisage peinture et veille de la signalétique).



Une équipe composée de six écogardes intervenant pendant six mois sur l'ensemble du Parc naturel régional du Vercors et répartis par secteurs.



L'équipe des six écogardes, de gauche à droite : Stéphane Fayollat (coordinateur), Etienne Bessaguet, Sébastien Bossand, Alan Fraschini, David Leroy, Sylvain Roche et Eric Charron.

1.2. Les écocardes et le soutien aux manifestations

Le Parc du Vercors rappelle que toutes participations des écocardes aux manifestations du territoire doivent faire l'objet d'une demande écrite du ou des organisateurs à la direction du syndicat mixte du Parc naturel régional du Vercors.



1.3. Les écocardes et la gestion des sentiers

RÉPARTITION DES COMPÉTENCES ENTRE LES COMMUNES ET LE SERVICE ECOGARDES CONCERNANT LA GESTION DES SENTIERS

L'ÉQUIPE D'ÉCOGARDES

gère principalement le suivi et l'entretien du balisage peinture et de la signalétique directionnelle (panneaux) des sentiers.

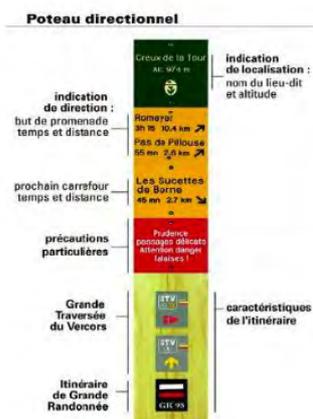
LES COMMUNES OU EPCI

assurent la gestion de l'entretien des sentiers (débroussaillage, élagage, travaux...).

Sur la Communauté de communes de la SMVIC :

Pour les communes hors territoire du Parc du Vercors, le balisage des itinéraires de promenades et de randonnées n'est pas sous la responsabilité du Parc du Vercors. L'écogarde informe la SMVIC de problèmes constatés liés au balisage. En revanche, l'écogarde remplace les poteaux et les lames directionnelles fournies par la SMVIC.

Signalétique du Parc.....du Département de l'isère

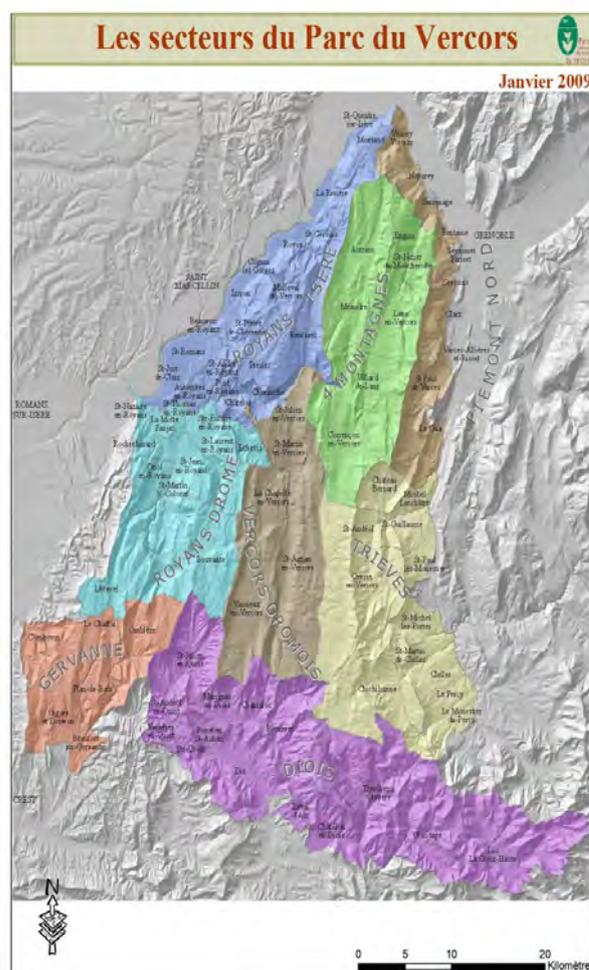


itinéraires du Parc naturel régional du Vercors



1.4. Le secteur Coulmes-Royans Isère et ses communes

- Saint-Quentin-sur-Isère
- Montaud
- La Rivière
- Saint-Gervais
- Rovon
- Cognin-les-Gorges
- Izeron
- Malleval-en-Vercors
- Rencurel
- Beauvoir-en-Royans
- Saint-Pierre-de-Cherennes
- Saint-Romans
- Saint-André-en-Royans
- Presles
- Saint-Just-de-Claix
- Auberives-en-Royans
- Pont-en-Royans
- Châtelus
- Choranche



1.5. Particularités du poste secteur Coulmes Royans Isère



Trois écocardes sont saisonniers sur une durée de six mois (de mai à octobre)

Les trois autres écocardes sont en poste toute l'année avec des fonctions et un périmètre d'intervention divers.

Pour le suivi du secteur Coulmes Royans Isère, un « contrat de projet » lie la SMVIC et le Parc du Vercors sous la forme d'une mutualisation de poste, sur un temps plein pour une durée de trois ans.

L'écogarde intervient donc sur la totalité des quarante sept communes de l'intercommunalité SMVIC, dont dix neuf sont intégrées au périmètre du Parc naturel régional du Vercors.

Cette organisation est basée sur un temps de travail équitablement réparti sur les deux structures.

Le travail et les missions se répartissent globalement de la manière suivante :

- de mai à octobre, la priorité est donné aux communes adhérentes au Parc du Vercors
- de novembre à avril, les communes de la vallée de l'Isère (secteurs de Vinay, Saint - Marcellin, Saint-Antoine l'abbaye et les Chambaran) passent au premier plan d'intervention.

2. SYNTHÈSE

GESTION DES SENTIERS

Nombre total de poteaux posés : 23

Nombre de kilomètres balisés au total : 37 km

Chantiers collectifs :

- Tronçonnage et enlèvement de plusieurs arbres sur le secteur Royans Drôme (commune de Saint-Nazaire-en-Royans) avec l'écogarde du secteur le 1^{er} juin.
- Piochage et tronçonnage sur le GR9 suite à un éboulement au lieu-dit du « pas du Ranc » (commune de Choranche) avec un bénévole. Travaux effectués le 13 juillet.
- Réfection de l'assise du chemin du pas des Voûtes et élagage de la totalité de l'itinéraire avec trois collègues écogardes (communes de Châtelus et Saint-Julien-en-Vercors le 3 septembre).
- Tronçonnage et enlèvement de plusieurs gros arbres sur l'ENS de la Molière-Sornin dont tronçon de « Charande » jusqu'au carrefour « les trois Communes » avec l'écogarde du secteur le 14 septembre.

Travaux sur le secteur Coulmes Royans Isère

- Tronçonnage de chablis sur un itinéraire à Malleval-en-Vercors sur le site de « La Caille » pour retirer plusieurs arbres en travers du sentier.
- Elagage du sentier entre « Ranconnière » et « le porche de Coufin », de nombreux buissons et arbustes refermaient le sentier (commune de Choranche).
- Installation de passages canadiens pour le franchissement des VTT sur la commune de Presles, avec le balisage d'un nouveau tronçon évitant la route.
- Piochage de marches, élagage et déviation du secteur du pas du Ranc suite à un éboulement. Tronçonnage de plusieurs arbres en travers suite aux forts coups de vent du printemps (commune de Choranche).

Travaux sur les autres secteurs du Parc du Vercors

- Pose du mobilier d'accueil des portes d'entrées de sites naturels sur l'ensemble des secteurs du Parc du Vercors et de la Réserve des Hauts Plateaux : 33 journées de travail au total.

Cette pose incluse l'implantation de vis « support de fondation » pour les deux types de mobilier, « porte » ou « base ». Des panneaux d'interprétation fixés dessus finalisent l'ensemble.

Cette mission a fortement impactée l'agenda des écogardes face à l'ampleur du chantier. La plupart du temps, des équipes de trois agents ont été constituées avec des déplacements conséquents : Diois, Trièves, Vercors central et Réserve naturelle des Hauts Plateaux...

Travaux sur des espaces réglementés ou fortement fréquentés

- Pose du mobilier d'accueil « porte d'entrée de site naturel » sur le parking principal de l'APPB de Bournillon. Sur deux journées distinctes, des vis devant supporter la structure « base » du mobilier ont été implantées suivie de la dépose de trois panneaux d'interprétation en place et donc remplacés.

Un détail non négligeable, ces vis d'implantation longues de 50, 75 ou 100 cm permettent d'éviter de couler du béton et sont donc totalement retirables et réversibles si besoin sans laisser de béton perdu dans le sol.

- Sur l'ENS de la Molière-Sornin, trois mobiliers d'accueil ont été installés. Une « base » au niveau du hameau de Sornin et une « porte » et une « base » à l'entrée principale de la Molière.

SUIVI SCIENTIFIQUE (FAUNE FLORE-PROTOCOLES ET COMPTAGES)

Sur la Réserve des Hauts Plateaux du Vercors :

Comptage Tétras lyre au chant programmé le 8 mai. Quatre binômes en poste à la cabane de Gerland ont été constitués mais ce protocole a été annulé pour cause de mauvaises conditions météorologiques le matin à 5h avec de la pluie et du vent. Ce protocole s'effectue au début du printemps sur des secteurs précis afin d'évaluer les population de mâles chanteurs.

Sur le reste du territoire :

- Protocole de suivi « Petites Chouettes de Montagne » réalisé chaque année sur des secteurs bien déterminés. Je suis référent du secteur des Narces (commune d'Autrans-Méaudre-en-Vercors). Ce protocole s'effectue deux fois à quinze jours d'intervalle afin de bien écouter et donc recenser les deux espèces de chouette : la Tengmalm et la Chevêchette. Ce suivi s'est effectué les 19 et 30 mars.

Les résultats sont corrects car les deux espèces ont répondu à la repasse : diffusion de leur chant sur enceinte sur cinq points pré-déterminés. Sur l'ensemble des transects du Parc du Vercors, les résultats sont plutôt positifs. Les analyses sont réalisées par l'ONF et la LPO.

- Sur l'ENS départemental des Ecouges, le même protocole a été mené en binôme avec un agent du Département de l'Isère le 20 novembre.

Un seul des cinq binômes a reçu une réponse de Tengmalm. Le secteur des Ecouges est très suivi par les agents du Département.

- A l'initiative du Département de l'Isère et de l'OFB, un comptage de bouquetins tout autour du Mont Barret sur la commune de Pont-en-Royans a été réalisé le 12 avril. Plusieurs services étaient présents car ce protocole nécessite un grand nombre de binômes : ONF, OFB, CD38, écocardes du Parc du Vercors et gardes de la Réserve des Hauts Plateaux, bénévoles... Au total environ soixante personnes étaient en poste pour compter tous les bouquetins vus entre 14h et 17h. Une centaine d'individus environ ont été repérés.

SURVEILLANCE ET ACCUEIL DU PUBLIC SUR SITES

- Surveillance du sentier au fil de la Bourne, en particulier du tronçon entre le barrage de la Balme-de-Rencurel et la centrale hydro-électrique de Bournillon.

- Les tournées de surveillance sur les ENS du secteur Coulmes Royans Isère ont été réduites par rapport aux années précédentes du fait des nombreuses journées passées sur l'implantation du nouveau mobilier d'accueil :

° ENS des Gorges du Nan (commune de Cognin-les-Gorges) : quatre demi-journées

° ENS des Rimets (commune de Rencurel) : quatre demi-journées

° APPB du porche de Bournillon (commune de Chatelus) : trois demi-journées

° Passerelle de la Gaffe, sortie du canyon des Ecouges (communes de Saint-Gervais et de Rovon) : une demi-journée.

Une des ces tournées a été effectuée avec un garde de la Réserve des Hauts Plateaux. Nous avons pu rencontrer les usagers de ces différents sites et surveiller le respect des réglementations spécifiques à chaque lieu et notamment l'interdiction des feux en plein été. En règle générale, peu de monde contacté sur le site des Rimets contrairement aux gorges du Nan et au sentier de Bournillon. Pas de conflit majeur mais très souvent des chiens détachés alors que sur ces deux sites, ils sont autorisés mais uniquement tenus en laisse.

- Deux tournées de surveillance sur la Réserve des Hauts Plateaux, le 18 mai et le 14 septembre en collaboration avec les gardes de la Réserve, l'OFB de l'Isère et la gendarmerie de la Chapelle-en-Vercors. Plusieurs binômes parcourent les lieux fréquentés et les zones connues de bivouac pour vérifier le respect des réglementations dont l'interdiction du feu. Ces tournées donnent lieu à quelques verbalisations ponctuelles : présence de chiens et feux principalement.

Arrêtés municipaux/véhicules motorisés

- Sur les communes de Saint-Julien-en-Vercors, Echevis et Chatelus, les arrêtés sont encore en vigueur et concerne la fermeture des sentiers qui passent par le pas des Voûtes et le pas de l'Allier. Ces deux itinéraires impactés par des chutes de blocs et éboulis actifs sont régulièrement encombrés et donne lieu à une progression pédestre difficile.

Un chantier écocarde à eu lieu en septembre au niveau du pas des Voûtes ; l'accès est donc à nouveau possible pour l'instant. Il a été convenu avec la mairie de Chatelus de mettre en place un affichage pour prévenir les randonneurs du caractère « engagé » de ce pas. Par la suite Monsieur le Maire pourra lever l'arrêté municipal de fermeture afin d'autoriser le passage de randonneurs sur ce tronçon historique du Parc du Vercors.

- Sur le sentier Au fil de la Bourne, comme les années précédentes depuis son ouverture en 2022, nous avons un tronçon fermé en hiver. Du 15 novembre au 1^{er} mai ce sentier est interdit entre le tunnel d'Arbois et la centrale hydro-électrique de Bournillon. Il y a fermeture des portails en place en début d'hiver et ré-ouverture au 1^{er} mai. Cependant il est certain que des randonneurs parcourent ce tronçon pendant cette période. A noter que les chutes de blocs ne sont pas plus importantes en hiver que pendant les autres saisons. Je le constate lorsque nous faisons le nettoyage de printemps avec le groupe des militaires présents sur la commune d'Autrans-Méaudre-en-Vercors en avril.

PARTENARIATS ET MANIFESTATIONS

- Permanences à l'office de tourisme de Pont-en-Royans les lundis matin durant l'été afin d'assister les agent des offices lors des demandes d'informations concernant la randonnée et toutes les activités de pleine nature. Cinq permanences ont été faites donnant des échanges concrets et intéressants.

- Un partenariat extrêmement intéressant a été reconduit durant une journée « sortie découverte » à destination des agents d'accueil de l'office de tourisme intercommunale de la SMVIC ainsi que pour les socio-pro du secteur. Cette journée est organisée par le Parc du Vercors sur les ENS des Ecouges le matin et celui des Rimets l'après-midi. Plusieurs intervenants du Département de l'Isère (écogarde et animateur ENS) étaient là pour expliquer et faire découvrir ces sites.

- Accueil par le Parc du Vercors d'une délégation ukrainienne de cinq personnes travaillant dans le tourisme venue en France pour découvrir plusieurs territoires et les déclinaisons locales d'offres touristiques. Je les ai accompagné une demi-journée à Villard-de-Lans et Corrençon-en-Vercors le 18 juin afin de leur expliquer le balisage des sentiers, l'accueil des randonneurs sur les sites et les actions autour de la préservation de l'environnement.

- Congrès mondial des gardes organisé à Hyères du 7 au 11 octobre. Avec Stéphane Fayollat, coordinateur des écocardes et responsable sentiers et Sébastien Bossand (écogarde du secteur Royans Drôme Gervanne) j'ai participé à ce bel évènement. Il n'a lieu que tous les trois ans et est organisé en France par International Rangers Federation (IRF) et l'association des Gardes Nature de France (GNF) dont je suis adhérent et membre actif depuis plusieurs années.

Cinq jours de conférences, ateliers, débats et sortie sur le terrain avec des gardes et rangers de presque cent pays. Une très belle expérience pour confronter nos réalités professionnelles et échanger autour des problématiques de protection de l'environnement et d'accueil du public.

- Partenariat avec l'AFRAT (commune d'Autrans-Méaudre-en-Vercors). L' Association de Formation des Ruraux aux Activités du Tourisme travaille depuis plusieurs années sur des

projets d'échange et de coopération à l'international : Italie, Arménie, Palestine... Le partenariat avec l'Arménie, soutenu par l'AFD (Agence Française du Développement) met en lien des acteurs du territoire du Vercors avec des associations locales arméniennes dans le but de partager les expériences. Le développement du tourisme en Arménie est récent et depuis quelques années des volontaires français se rendent sur place pendant plusieurs semaines pour accompagner les projets. Nous, écogardes, avons proposer de rencontrer les encadrants de l'Afrat sur une demi-journée (le 18 octobre) avec le directeur du Parc du Vercors. Le 5 décembre a eu lieu également une matinée d'échanges. Un début de coopération pour voir si à l'avenir des chantiers communs seraient envisageables, notamment dans la création de sentiers, le balisage d'itinéraires, l'accueil de public....tout ce qui constitue le socle de nos missions d'écogardes.

ADMINISTRATIFS, RÉUNIONS, FORMATIONS...

- Travail administratif et outils informatiques :

Nous utilisons plusieurs outils pour organiser nos missions et coordonner les chantiers divers : agenda électronique partagé, Lizmap (outils cartographique), géocadastre (cadastre de notre secteur), géonature (inventaire faune/flore), dossiers partagés entre les gardes et les écogardes pour tous les suivis scientifiques et protocoles de comptages. Ce temps de travail est conséquent en terme administratif auquel s'ajoutent les commandes de plaques directionnelles, l'affichage ponctuel d'information lors de la fermeture d'un sentier ou sa déviation, la réalisation de nos bilans de tournées de surveillance, la rédaction de notre rapport d'activité annuel, la gestion quotidienne des mails et des alertes « Suricate » nous informant des problèmes sur les sentiers.

Sur l'année 2024, dix neuf journées de travail administratif réalisées sans oublier d'y inclure les réunions mensuelles entre écogardes, le bilan de fin de saison en octobre avec ceux qui terminent leurs contrats saisonniers...

- Participation aux réunions et comités de sites sur les ENS du secteur Coulmes Royans Isère tout au long de l'année :

° comité de site de l'ENS des Rimets (commune de Rencurel) le 2 février et 14 novembre

° comité de site des gorges du Nan (commune de Cognin-les-Gorges) le 4 décembre

° comité de pilotage du projet de rénovation des cabanes non gardées

Ces rencontres régulières permettent aux acteurs et partenaires de continuer le travail engagé et de suivre l'évolution des actions concrètes mise en œuvre.

- Formation « Commissionnement agents de collectivités territoriales chargés de la protection des espaces et des patrimoines naturels »

Avec deux autres collègues en avril 2024, nous avons suivi cette formation pendant sept jours. Depuis plusieurs années, certains élus de communes du Parc du Vercors constataient que les écogardes n'avaient aucune prérogative en matière de police de l'environnement, malgré le fait que nous procédions à des tournées de surveillance sur des espaces protégés. Et assez régulièrement nous étions amené à constater des infractions plus ou moins graves au code forestier et au code de l'environnement. Cette formation a vu le jour il y a trois ans environ et s'adresse en priorité aux agents de certaines collectivités territoriales : les Départements, les PNR et les intercommunalités. Nos supérieurs ont donc décidé de former dans un premier temps deux écogardes et un gestionnaire de l'ENS Molière-Sornin. Début 2025, nous devrions valider nos assermentations afin de pouvoir agir en cas d'infraction et engager des procédures judiciaires si besoin.

3. MISE EN AVANT DE PROJETS

3.1. Sentier du pas des Voûtes

Date du chantier

Le 14 septembre 2024

Localisation du chantier et équipe mobilisée

Ce chantier a mobilisé plusieurs écocardes des autres secteurs du Parc du Vercors : Sébastien Bossand (secteur Royans Drôme Gervanne), Eric Charron (secteur Vercors Drômois), Alan Fraschini (secteur Quatre-Montagnes Piémont nord).

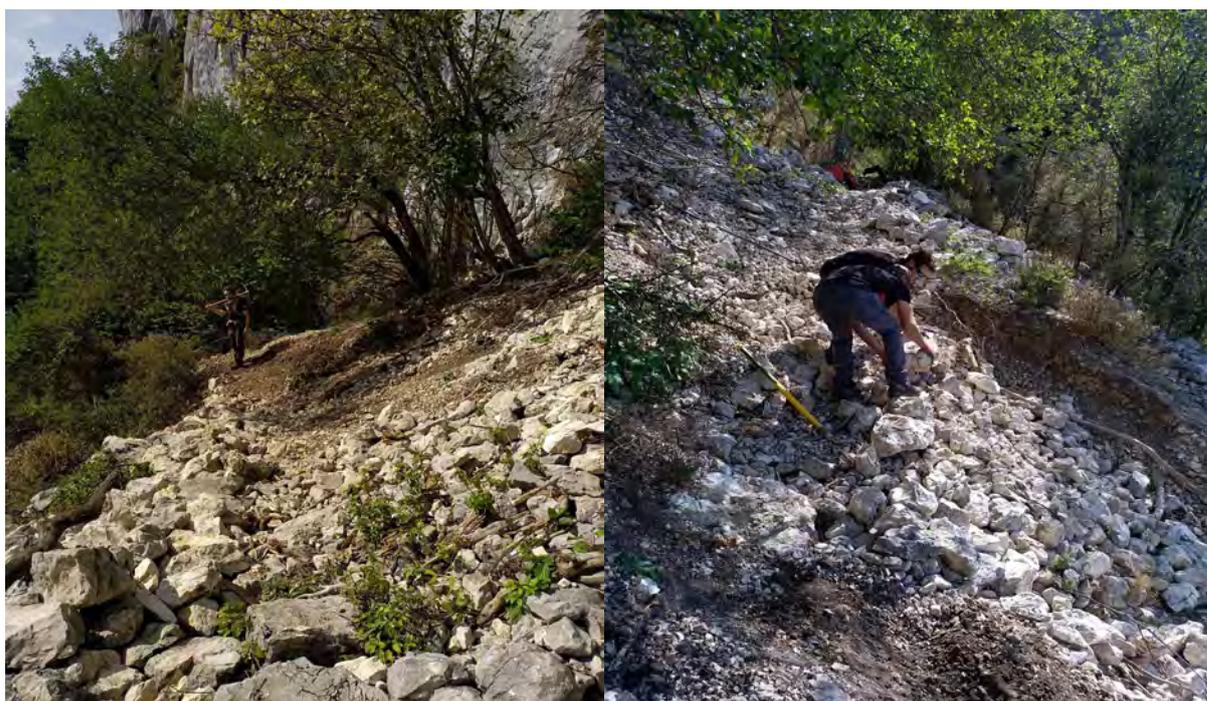
Descriptif

Le sentier d'accès au pas des Voûtes (depuis le col de Mézelier) est fermé par arrêté municipal depuis presque deux ans, suite à un important éboulement ayant emporté l'assise du sentier sur plusieurs mètres.

L'évolution du secteur concerné est surveillé et il a été constaté que le tronçon problématique s'est refermé de lui-même offrant une possibilité de ré-ouverture moyennant des travaux sous forme d'un chantier collectif. Nous avons donc passé une journée avec pioches et barre à mine pour stabiliser l'assise et déblayer les pierres sur le passage. Le cheminement se fait à présent « à plat » et sans « le trou » que l'éboulement avait créé.

Parallèlement de l'élagage a été mené sur la totalité de l'itinéraire entre le carrefour « les Voûtes » (820m) et le pas des Voûtes » (1115m).

La mairie de Châtelus a été prévenue. Le Maire a validé la proposition de mettre en place un affichage d'informations aux deux accès : en haut et en bas afin de prévenir du caractère engagé de ce sentier. Par la suite l'arrêté municipal de fermeture pourra être levé.



3.2. Secteur du pas du Ranc

Date et localisation

Interventions localisées au pas du Ranc mais aussi sur le sentier entre la Goulandière et le hameau du Ranc les 16 février, le 13 juillet et le 10 septembre.

Equipe mobilisée

Travaux réalisés seul en grande partie ; un bénévole m'a accompagné le 13 juillet.

Descriptif du chantier

Ces deux secteurs sont très escarpés avec un fort dénivelé. Lorsque des orages ou de forts coups de vent se manifestent, les arbres tombent assez facilement sur le chemin. Il faut être vigilant sur ces zones car le pas du Ranc est localisé sur le GR 9 et donc très emprunté. En mars 2024, un gros éboulement avait emporté plusieurs arbres au niveau du pas entraînant la création d'une petite déviation comportant des marches pour que les randonneurs puissent franchir plus facilement le secteur. Le balisage peinture a été modifié et l'ancien passage effacé.

Parallèlement du tronçonnage/élagage a été effectué avec l'abattement d'une vingtaine d'arbres le 16 février et encore d'une dizaine le 10 septembre sur la partie basse. L'information de la présence de ces arbres en travers du chemin est parvenue par l'intermédiaire des alertes Suricate.

3.3. Chemin « Au fil de la Bourne »

Date et localisation du chantier

Intervention localisée sur le sentier « Au fil de la Bourne » le 30 avril.

Equipe obilisée

Chantier réalisé avec la participation de militaires issu du chalet militaire de montagne 13ème RG d'Autrans Méaudre-en-Vercors via une convention avec la SMVIC.

Descriptif du chantier

Du nettoyage a été réalisé sur toute la partie du sentier localisée entre le tunnel d'Arbois et la centrale hydro-électrique de Bournillon. Cette portion est fermée l'hiver par arrêté municipal du 15 novembre au 1^{er} mai car de nombreuses chutes de branches, d'arbres et de pierres sont régulières.

Le point de rendez-vous se trouvait sur la commune de Rencurel à la Balme-de-Rencurel, avec cinquante militaires et leurs encadrants. Huit groupes étaient constitués qui progressaient parallèlement sur le sentier subdivisé en huit secteurs. Au fur et à mesure de notre progression, les groupes s'arrêtaient au début de la section à débayer et le reste du groupe continuait l'itinéraire. Ce chantier a permis de dégager totalement quatre kilomètres de chemin escarpé et empierré en une seule matinée. Les militaires possédaient quelques scies pliantes et côté Parc du Vercors, une tronçonneuse afin de dégager les arbres les plus gros. Une opération que nous effectuons tous les ans depuis quatre ans. C'est un succès à chaque fois avec une efficacité redoutable.

3.4. Mise en place de mobiliers d'accueil et d'informations aux portes d'entrées des sites naturels

À partir de 2021, devant les changements de comportements et l'évolution des publics, le Syndicat mixte du Parc décide d'ajouter à la gamme signalétique existante (charte signalétique du PNRV), un mobilier spécifique d'entrée de sites qui symbolise physiquement le franchissement d'un espace à un autre et qui permet de donner plus d'informations au public sur les usages et recommandations en milieu naturel.

Ces aménagements (36 mobiliers « portes d'entrées » installés) deviennent le premier niveau d'accueil et d'informations, plutôt destiné aux publics peu familiers des codes de la montagne. Ce mobilier a l'ambition d'intégrer le maximum de messages des collectivités partenaires sur le même support, afin aussi d'éviter la prolifération de pancartes et panneaux en tout genre sur un même lieu.



Deux types de mobilier d'entrée ou d'accueil ont été installés :

- le mobilier « porte ».
- le mobilier « base ».



Exemple de mobilier base à la Conversaria (Villard-de-Lans)



Exemple de mobilier porte à la Sierre (Lans-en-Vercors)

Suivant les sites retenus pour être équipés de ces nouveaux mobiliers, différentes combinaisons de structures peuvent être installées : soit une Porte, soit une Base, éventuellement les deux côte à côte.

La saison dernière, des repérages terrain concernant les emplacements des futurs mobiliers avaient été effectués avec la validation des communes concernées (positionnement précis + foncier).

Une grande partie de la saison 2024 a été consacrée à la préparation et à la pose des mobiliers, forcément avec un impact important sur le temps consacré aux autres missions habituelles des écocardes tels que le balisage, la signalétique...

L'organisation théorique pour la mise en place des mobiliers était la suivante :

- pose des vis de fondation par les écocardes et préparation du terrain (nivellement, etc...)
- pose des mobiliers bois par l'entreprise Bâti Bois Construction, systématiquement en présence et avec l'appui d'au moins un écocarde ou un garde de la Réserve.
- montage sur les structures des panneaux d'accueil, d'informations et de sensibilisation par les équipes du Parc (écocardes/gardes).

L'implication des écocardes a été forte, à chaque étape de ces aménagements.

En pratique le travail a été plus long et plus complexe que prévu. En effet suivant le type de sol rencontré, il a parfois été très long et/ou difficile de forer les trous destinés à accueillir les vis spéciales de fondation (photo ci-contre). Parfois nous avons dû avoir recours à d'autres techniques (scellement d'un ou deux pieds de fixation).

Chaque chantier (site) était différent et plus moins difficile du fait de la nature du sol, de la pente ou encore de l'accès.

Pour rappel, les vis de fondation permettent un ancrage au sol de la structure sans utiliser de béton. Suivant la nature du sol, nous avons recours à des longueurs de vis différentes (1m pour les plus grandes, 0,75m et 0,50m).



1ère étape : la pose des vis de fondation

Avant de poser les vis et de forer le sol, il a parfois été nécessaire de réaliser une DICT (Demande d'Intention de Commencement de Travaux) notamment lorsque le lieu de piquetage se trouve proche du centre village ou dans une station de ski, ceci afin de s'assurer de la présence ou non de réseaux souterrains tels que les lignes électriques, des canalisations d'eau ou autres.

Le site retenu et la surface précise d'implantation est validé par la commune ou le propriétaire privé concerné. Une convention de mise à disposition du terrain concerné est systématiquement établie.

Vient alors l'étape concrète de pose, il faut s'assurer que la zone est assez plate et que le nivellement peut se faire manuellement. Le forage peut commencer. L'organisation matériel et la logistique sont assez lourdes : un véhicule type 4x4 qu'il faut parfois plusieurs fois par jour charger et décharger de tout le matériel nécessaire.



Préparation du sol et pose des vis sur le site de la Molière (commune d'Autrans Méaudre-en-Vercors).

L'opération consiste à forer assez profondément dans le sol avec des diamètres de mèches différents pour élargir ensuite progressivement les trous. Différents gabarits sont utilisés pour être au plus juste. Les vis sont ensuite rentrées avec une grosse boulonneuse spéciale. La dernière étape consiste à mettre toutes les vis de niveau à l'aide d'une mire spéciale et d'un niveau optique.

2ème étape : l'installation des structures mobiliers bois

Chaque semaine un planning d'intervention indispensable est pré défini (lieux et équipe(s) de pose). Une organisation conséquente notamment avec l'entreprise Bâti bois Construction qui a nécessité beaucoup de rigueur mais aussi une grande adaptation de toute l'équipe du Parc concernée.

Globalement il s'agit de fixer une platine sur la vis, de garder le niveau et ensuite de monter la structure (montants « piliers » bois) puis l'habillage (planches verticales). En dernier lieu, une couvertine (protection métallique) permet de finir l'installation et de protéger le mobilier.



Chantier d'installation du mobilier à Gresse-en-Vercors

3ème étape : la pose des panneaux d'informations

La mise en place des panneaux comme celle des vis de fondation a été réalisée par les écocardes et gardes du PNRV. Ce travail nécessite la présence d'au moins deux personnes (trois idéal), les panneaux étant lourds à soulever et maintenir pendant leurs fixations.





Pose de panneaux d'information sur la structure

Quelques chantiers en photos

Site d'Herbouilly



Carrefour de la Royale



Secteur Quatre-Montagnes





Portes de la Réserve Naturelle



Petits mobiliers du Mont Aiguille

Mobiliers « assis-debout »

Mobiliers Pupitres

Borne à viseur



4. BILAN PAR COMMUNES

4.1. Commune de Saint-Gervais

SURVEILLANCE ET ACCUEIL DU PUBLIC :

Tournées de surveillance à la passerelle de la Gaffe, à la sortie du canyon des Ecouges (une demi-journée).

4.2. Commune de Cognin-les-Gorges

SURVEILLANCE ET ACCUEIL DU PUBLIC :

Tournées de surveillance sur l'ENS des gorges du Nan (quatre demi-journées)

4.3. Commune de Malleval-en-Vercors

GESTION DES SENTIERS

Chantiers collectifs menés :

Tronçonnage d'un itinéraire sur Malleval-en-Vercors sur le site de « La Caille » pour retirer plusieurs arbres en travers du sentier.

4.4. Commune de Rencurel

SURVEILLANCE ET ACCUEIL DU PUBLIC :

Tournées de surveillance sur l'ENS des Rimets (quatre demi-journées)
Surveillance du sentier au fil de la Bourne, en particulier du tronçon entre le barrage de la Balme-de-Rencurel et la centrale hydro-électrique de Bournillon.

4.5. Commune de Presles

GESTION DES SENTIERS

Travaux de petits entretiens :

Installation de passages canadiens pour le VTT sur la commune de Presles avec le balisage d'un nouveau tronçon évitant la route.

4.6. Commune de Pont-en-Royans

PARTENARIATS ET MANIFESTATIONS :

Permanences à l'office de tourisme les lundis matin durant l'été afin d'assister les agents des offices lors des demandes d'informations concernant la randonnée et toutes les activités de pleine nature. Cinq permanences ont été faites donnant des échanges concrets et intéressants.

4.7. Commune de Châtelus

GESTION DES SENTIERS

Chantiers collectifs menés :

Réfection de l'assise du chemin du pas des Voûtes et élagage de la totalité de l'itinéraire avec trois collègues écocardes (communes de Châtelus et Saint-Julien-en-Vercors le 3 septembre.)

Travaux sur des espaces réglementés ou fortement fréquentés localisés :

Pose du mobilier d'accueil des portes d'entrées des sites naturels sur le parking principal de l'APPB de Bournillon. Sur deux journées distinctes, des vis devant supporter la structure « base » du mobilier ont été implantées suivie de la dépose de trois panneaux d'interprétation.

Un détail non négligeable, ces vis d'implantation longues de 50, 75 ou 100 cm permettent d'éviter de couler du béton et sont donc totalement réversibles si besoin, sans laisser de béton perdu dans le sol.

SURVEILLANCE ET ACCUEIL DU PUBLIC :

Tournées de surveillance sur l'APPB du porche de Bournillon (quatre demi-journées)

4.8. Commune de Choranche

GESTION DES SENTIERS

Chantiers collectifs menés :

Piochage et tronçonnage sur le GR9 suite à un éboulement au lieu-dit du « pas du Ranc » avec un bénévole. Travaux effectués le 13 juillet.

Travaux de petits entretiens :

- Elagage du sentier entre « Ranconnière » et « le porche de Coufin », de nombreux buissons et arbustes refermaient le sentier.
- Piochage de marches, élagage et déviation du secteur du pas du Ranc suite à un éboulement. Tronçonnage de plusieurs arbres en travers suite aux forts coups de vent du printemps.

5. CONCLUSION

5.1. Temps de travail par grandes missions

Missions	Nombre d'heures
ECOGARDE_Accueil_tournée_sensibilisation public	77
ECOGARDE_Animation et suivi programme annuel	7
ECOGARDE_Chantier collectif	24
ECOGARDE_Manifestation (congrès)	107
ECOGARDE_Mission SMVIC	155
ECOGARDE_Rando_administration et logistique	70
ECOGARDE_Schéma signalétique d'accueil	176
ECOGARDE_Signalétique	91

6. ANNEXE : COMPTAGE TÉTRAS LYRE



**Tétras-Lyre : Programme OGM 058
Comptages sur secteurs échantillons**

**Compte-rendu des comptages au chant de
Tétras-lyre
sur la Réserve Naturelle des Hauts-Plateaux
du Vercors
(Unité TLY : 8210615 - Grand Veymont)**



PRÉSENTATION DES RÉSULTATS 2023

Référent : Hervé Tournier

Structure : PNRV

Année : 2023

Rappel du protocole :

L'objectif du protocole d'échantillonnage spatial des secteurs de comptage au chant du tétras-lyre est double :

- Estimer la taille de la population de coqs chanteurs à l'échelle des régions naturelles,
- Estimer les tendances des effectifs des régions naturelles en analysant les changements observés entre les estimations successives obtenues au cours du temps.

La RNNHPV a souhaité obtenir des résultats précis à l'échelle de la réserve, aussi ce sont la moitié des 30 secteurs du territoire qui sont sélectionnés et comptés chaque année afin d'estimer la taille de la population et les tendances d'effectifs. Cette année, pour le traitement des données et la réalisation de l'échantillonnage, les statisticiens de l'OGM ont choisi l'option de tirage aléatoire simple sans stratification (contrairement à 2020 où on avait pris en compte 2 strates différentes en fonction de la distribution connue des coqs sur le territoire de la réserve naturelle, afin de minimiser la variance intra-strate par rapport à la variance inter-strates). Après analyse des données de 2020, il est effectivement apparu que la stratification ne fonctionne pas, la distribution spatiale des coqs dans la réserve n'étant pas stable dans le temps.

Cela ne change rien quant à la réalisation du protocole, mais uniquement dans le tirage aléatoire des secteurs et l'analyse statistique des données.

Le protocole de comptage est le même qu'habituellement, l'observateur se déplace dans le secteur choisi selon un itinéraire pré-établi, et compte tous les individus mâles et femelles vus et/ou entendus, en limitant le dérangement au maximum mais en essayant de passer proche des places de chant connues.

Le comptage commence une heure avant le lever du soleil et finit au maximum 2 h après.

Présentation de la zone de comptage :

En 2023, **15 secteurs** ont été sélectionnés et **13** ont été comptés (2 secteurs n'ont pu être comptés suite à un dysfonctionnement d'organisation interne au service): 821060428, 821061539, 821061519, 821061521, 821061522, 821061523, 821061506, 821061507, 821061515, 821061525, 821061527, 821061530, 821061531.

Déroulement des comptages :

Les comptages se sont déroulés sur une journée, le 4 mai, définis ci-dessous :

Date du comptage	Secteur du comptage	Agents
04/05/2023	821060428	Benoit Betton RNNHPV
	821061519	Alan Fraschini PNRV, Stéphane Fayollat PNRV
	821061539	Alan Fraschini PNRV, Stéphane Fayollat PNRV
	821061521	Etienne Bessaguet PNRV
	821061522	Natan Revol RNNHPV
	821061523	Anne-Julie Parsy RNNHPV
	821061506	Sébastien Bossand PNRV
	821061507	Hervé Tournier RNNHPV
	821061515	David Leroy RNNHPV
	821061525	Jean Andrieux RNNHPV
	821061527	Lucas Delalande RNNHPV
	821061530	Brice Palhec RNNHPV
	821061531	Michel Morin PNRV

Pour 2023, ce suivi a donc demandé 1 journée de comptage et la présence de 13 observateurs (13 jours-agent).

Condition d'applicabilité des comptages :

Conditions de visibilité (bonne, nuage bas, brouillard, ...) :

04/05/2023	Beau, vent parfois fort selon les secteurs
------------	--

Etat de la couverture neigeuse : 0 %

Etat de développement de la végétation : -

Comportement des oiseaux

Durée et intensité de l'activité de parade et de chant des mâles : mâles assez actifs, souvent perchés

Activité des poules :

Résultats des comptages :

Date	N° de secteur	Nombre de mâles	Nombre de poules
04/05/23	821060428	1	0
	821060432	Non parcouru	
	821061519	1	1
	821061539	0	0
	821061521	5	0

	821061522	3	0
	821061523	4	1
	821061506	3	0
	821061507	1	0
	821061515	0	0
	821061525	4	0
	821061527	8	1
	821061530	4	1
	821061531	0	0
	821061536	<i>Non parcouru</i>	
	TOTAL	34	4

NB : tous les résultats de comptage doivent apparaître dans ce tableau même ceux des comptages annulés pour cause de mauvais temps ou autres raisons ; les individus notés sont ceux qui se situent à l'intérieur des secteurs, ceux vus/entendus en dehors ne sont pas comptabilisés

Après analyse des résultats, nous obtenons une estimation du nombre de coqs chanteurs sur l'ensemble de la réserve à xx **coqs [xx-xx]** IC 10 %.

Un grand merci à tous les participants !